

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

PRESTATION 1 - MACONNERIE – CARRELAGE – RAMPE PMR



HOPITAL "L'EAU VIVE" - Maisons Résidentielles
6, Avenue du Général de Gaulle 91450 SOISY SUR SEINE

CHAPITRE 1 - SPECIFICATIONS GENERALES MAÇONNERIE

1.1) OBJET

Le présent marché a pour objet l'exécution d'aménagement de **maçonnerie - démolition – carrelage** pour les 2 maisons résidentielles au sein de l'**HOPITAL "L'EAU VIVE"** - 6 Avenue du Général de Gaulle 91450 SOISY-SUR-SEINE.

L'Etablissement est classé ERP 5ème catégorie.

1.2) LEGISLATION DU TRAVAIL

L'entrepreneur sera tenu d'appliquer la législation du Travail en vigueur, telle qu'elle résulte des Textes Officiels, des Conventions Collectives et des usages locaux.

1.3) DOCUMENTS DE REFERENCE

Dans l'étude et l'exécution de son Marché, l'Entrepreneur du présent Lot devra tenir compte des stipulations des Lois, Décrets, Arrêtés, Ordonnances, Circulaires, Normes Françaises homologuées par l'A.F.N.O.R., Cahier du CSTB, le répertoire des Ensembles et Eléments fabriqués (R.E.E.F.), des documents techniques unifiés (DTU), ainsi que des arrêtés relatifs aux règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en vigueur à la date de la remise des offres.

1.4) PROTECTION CHANTIER

L'entrepreneur aura à sa charge la fermeture des accès provisoires de chantier. La sécurisation du site par grillage sera effectué par le service technique de l'Hôpital de l'Eau Vive.

1.5) CHEF DE CHANTIER

L'Entrepreneur aura, sur le chantier, un chef ouvrier qui le représentera et qui recevra et exécutera les ordres.

Le chef de chantier devra être présent sur le chantier pendant toute la durée des travaux.

1.6) AUTRES OBLIGATIONS A LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR

Outre les obligations ci-dessus, l'Entrepreneur devra prévoir:

- le nettoyage et l'enlèvement des gravois autant de fois qu'il sera nécessaire, et au fur et à mesure des démolitions. Un nettoyage complet sera réalisé avant l'intervention des corps d'état de second oeuvre.
- L'entreprise aura la gestion du compte-prorata inter entreprises
- L'entreprise devra la mise en place du panneau de déclaration de travaux à l'entrée de l'hôpital.

1.7) ENLEVEMENT DES MATERIAUX

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge la mise en place d'une benne nécessaire à l'évacuation des gravois, pendant toute la durée du chantier, ces bennes seront à la disposition des autres corps d'état intervenant en même temps, jusqu'à la réception des travaux.

1.8) CARACTERES FORFAITAIRES DU MARCHE

Les prix remis par l'Entrepreneur devront tenir compte de toutes les prescriptions, garanties, sujétions et obligations prévus explicitement ou non, dans les pièces constituant le Marché, et notamment de tous les aléas pouvant résulter des circonstances locales, de la situation géographique du chantier etc... Ils seront chiffrés par entités.

Ces prix seront des prix globaux et forfaitaires qui tiendront compte des sujétions particulières des travaux, et ne pourront, en aucun cas, faire l'objet de plus-values.

1.9) SECURITE INCENDIE

Stabilité des structures 1/2 h et plancher béton CF 1/2 h.
Séparation des locaux intérieurs par cloisons existantes et à créer CF ½ h.
Les locaux à risques particuliers seront pourvus de parois CF 1H (verticales et plafond), tel que les locaux ménages et placards techniques.

1.10) PLANS

Les plans fournis par DB CONCEPT ne sont pas des plans d'exécution.
L'entrepreneur devra vérifier les côtes.
Faire les sondages nécessaires et des tracés pour approbation avant exécution

1.11) Installation de chantier

Prévoir au lot gros-œuvre 3 bungalows de chantier. Un bungalow sanitaires, équipé d'une douche, l'un lavabo, d'un WC, un bungalow vestiaires avec 15 vestiaires, et un bungalow salle à manger équipé d'un frigo table top pendant toute la durée du chantier.
Prévoir des tables et chaises pour les réunions de chantier.
Raccordement électricité au lot électricité et raccordement plomberie au lot plomberie.
Localisation sur le parvis de la maison haute.

1.12 Bureau d'étude technique

Les calculs de structure nécessaire au projet et au bureau de contrôle sont à la charge de l'entreprise.

1.13) RECEPTION DES OUVRAGES

DOSSIER DE FIN DE TRAVAUX :

A la fin des travaux ou au plus tard le jour de la réception, l'Entreprise devra remettre le dossier technique de l'installation comportant :

- Les plans et schémas de réalisation représentant les parcours et l'implantation des différents matériels et matériaux constituant l'installation,
- La mise à jour des plans et schémas des installations sur lesquelles des modifications ont été apportées,
- Notice descriptive du fonctionnement de l'installation indiquant les opérations de mises en service,
- La liste complète du matériel comportant, pour chacun d'eux les indications suivantes :

- . Marque
- . Type
- . Caractéristiques dimensionnelles
- . Caractéristiques techniques
- . Prescriptions d'entretien
- . Notice de fonctionnement
- . Liste des pièces détachées.

Tous ces documents seront soumis à l'approbation du Maître d'Oeuvre, après accord et modification éventuelle, le dossier sera remis, complet, en trois exemplaires.

CHAPITRE 2 – MACONNERIE DEMOLITION CARRELAGE

2.1) DEPOSES- DEMOLITION

Déposes et démolition des ensembles suivants pour une mise à nu complète des locaux hors cloisons conservées (en gris) :

- Démolition des cloisons indiquées en rouge sur les plans
- Dépose des revêtements muraux et sols (carrelage, faïence, PVC, moquette, ...)
- Dépose des luminaires et des câblages électriques
- Dépose des appareils sanitaires
- Dépose du carrelage au sol de tous les locaux
- Dépose du faux plafond placo et dalles fibre 60x60, de tous les locaux.
- Dépose des bâtis de porte indiqués en rouge.
- Dépose des tringles, rideaux, étagères placard.
- Dépose des doublages thermiques
- Dépose des paillasses et autres mobiliers cuisine, sanitaire, ...
- Dépose de l'ensemble des fenêtres.
- Dépose de la cheminée dans la maison basse.
- Dépose d'une partie de la dalle maison basse pour réalisation rampe PMR
- Dépose de tout autres éléments nécessaires à la bonne mise à nuit du local.
- et compris tout autres sujétions

Enlèvement de l'ensemble à la décharge publique.

2.2) PLAQUES DE PLATRES

En fonction des besoins et des différentes exigences demandées, les plaques seront de type (épaisseur 10cm) :

- standard à bords amincis
- très haute dureté (dureté superficielle renforcée par la densité du plâtre)
- hautement hydrofuge
- à base de ciment
- avec ou sans pare-vapeur

Prévoir au présent lot un isolant intérieur de type adapté à la réglementation acoustique et thermique.

Compris au présent lot toutes sujétions.

2.3) CLOISONS DE DISTRIBUTION

Cloisons de type plaque PLACO HABITO à très haute dureté fixé sur ossature placostil classique avec des vis spéciales HABITO ou équivalent.
Fourniture et pose de cloisons vides constitués de plaques de plâtre cartonnées d'épaisseur approprié à l'utilisation et au local (**hydrofuge**, CF, ...) à bords amincis, posées jointivement à chaque face, vissées par vis auto-taradeuses sur une ossature en acier galvanisé comprenant des montants verticaux et des traverses hautes et basses.

Les joints seront croisés et situés au droit des montants.

Tête de vis à reboucher soigneusement.

Traverses hautes et basses vissées sur les supports avec interposition éventuelles d'éléments complémentaires pour tenue au feu, acoustiques, déformation, **humidité**,

...

Nous insistons sur le fait que les plaques de plâtre devront être hydrofuge de type placomarine pour les salles de bain et WC.

La pose du 2nd parement sera assujettie à la mise en place par les soins des entrepreneurs spécialistes des canalisations des différents fluides, ainsi qu'au positionnement des supports de renforts de fixations des divers éléments portés par les cloisons (lavabos, écran TV, placards suspendus, porte, châssis, barre de relevage, siège de douche PMR, ...)

Les pièces spéciales nécessaires à la bonne fixation des huisseries seront réalisées avant la fermeture des cloisons.

Compris au présent lot les raccords et réservations, traçage, liaison avec les huisseries, étanchéité acoustique, étanchéité des locaux humides, finitions, joints, essais, contrôle, et toutes autres sujétions.

2.4) DOUBLAGE DES MURS EXTERIEURS

Sur l'ensemble des murs extérieurs, mise œuvre de doublage isolant type placomur 80+10, compris bandes et enduit.

2.5) RESEAUX ENTERRES

Prévoir dans le vide-sanitaire, avec sorties en attente, les réseaux d'évacuation pour les siphons de sol, les lavabos, les douche, un évier et les WC (prévus a lot plomberie) Raccordement au collecteur existant sous le bâtiment.

2.6) TREMIES ET PERCEMENTS PLANCHER

Création de trémies pour le passage des colonnes montantes et pour les planchers. À la charge du présent lot les percements dans les planchers pour l'ensemble des fluides, y compris bouchement après le passage des canalisations.
Compris au présent lot toutes sujétions.

2.7) PERCEMENTS MURS

Prévoir, si nécessaire, les percements et les réservations dans les murs pour l'ensemble des fluides, y compris bouchement après passage des canalisations.
Dimension $\pm 40 \times 40$ cm.
Compris au présent lot toutes sujétions.

Fourniture, pose et calcul pour le percement du mur porteur dans la maison haute, compris au présent lot passage d'IPN, renforts, calculs, fixations, bâtis, ... et toutes autres sujétions.

2.8) FAIENCE

Fourniture et pose de faïence en gré cérame de la gamme Architectura Pro de chez Villeroy & Boch ou produit similaire.

Dim. 10*10 et 10*30

Col. À définir ultérieurement avec le client.

Localisation : crédence des offices sur 60 cm au dessus des plan de travail.

Au niveau des lave-mains dans les WC.

Fourniture et pose de faïence 20x20, col. Blanc - Réf Tigne.

Localisation : Local Ménage

2.9) DALLES DOUCHES SDB

Prévoir de piocher l'épaisseur de la dalle pour réaliser une pente jusqu'au siphon de douche (il n'y aura pas de bac à douche) ou siphon de sol de SDB. Prévoir une surface lisse et homogène pour revêtement plastique soudé au lot revêtement de sol.

2.10) RACCORD CHAPE POUR PLANCHER EXISTANT

Après dépose des revêtements de sol et des cloisons, faire des raccords de chapes pour avoir un support plan et sans aspérités pour finition revêtement sol souple au lot revêtement de sol. Sur l'ensemble des surfaces du bâtiment.

2.11) HUISSERIES ET BATIS

La pose, le scellement et le calfeutrement des huisseries intérieures dans les cloisons sont à la charge du corps d'état correspondant, cela en liaison avec le corps d'état chargés des menuiseries intérieures qui fournira les huisseries et les bâtis. Les huisseries ne pourront être posées qu'après avoir reçu une couche d'impression de peinture.

2.12) TABLEAU DE FENETRES

Après dépose des châssis de fenêtres, réfection des enduits en tableau et voussures, remise d'équerre des tableaux, compris raccord avec l'existant pour les nouvelles menuiserie.

2.13) TERRASSES

Vérification et remise en état des dalles gravillonnées des terrasses.

Transmettre un prix au m², si le client souhaite des dalles complémentaires. Compris au présent lot fourniture et pose, ainsi que la préparation au support comprenant graviers, sablage, ... et toutes autres sujétions.

2.14) TRAPPES DE VISITE

L'entreprise du présent lot devra prévoir la fourniture et pose de trappes de visite invisibles, à encastrer dans les faux plafonds ou murs en plaques de plâtre, pour accès aux réseaux techniques.

Trappes préfabriquées du commerce, de type KNAUF TOP des Ets KNAUF ou de caractéristiques équivalentes, composées d'un cadre fixe et d'une partie mobile décrochable avec remplissage en plaque de plâtre type BA13.

2.15) Rampe PMR

Fourniture et mise en œuvre d'une rampe PMR amovible normalisée, comprenant le piochage dans la dalle, une rampe de type rampe tiroir à marches automatique recouvrable à sceller dans la dalle, de chez Rescom ou similaire.

2.16) VRD // Tranchée pour réseau

Prévoir le déblayement pour ouverture d'une tranchée pour la vérification des réseaux (évacuations EV, tubes alimentations d'eau et réseaux électriques courants faibles et forts)

Prévoir au présent lot protections, système de repérage, ... ET REMBLAIEMENT.

Tranchées à réaliser des 2 maisons vers le pavillon Victor Marcia.